



Comment trouver un transport adapté

Trouver un transport adapté pour une personne autiste peut être compliqué, ils font souvent face aux démarches administratives nombreuses et parfois contraignantes. Cette fiche vous donne les informations essentielles pour accéder aux solutions disponibles.

Transport scolaire pour les élèves et étudiants autistes

Le transport scolaire adapté permet aux élèves et étudiants autistes de se rendre à l'école, en prenant en compte leurs besoins spécifiques.

Qui peut en bénéficier ?

Les élèves et étudiants dont le handicap est reconnu par la MDPH.

Comment ça marche ?

- **Prise en charge des trajets** : Entre le domicile et le lieu de scolarisation, les stages, les examens ou les centres spécialisés.
- **Démarches** :
 - Contactez la MDPH pour obtenir une décision mentionnant le besoin de transport adapté.
 - Inscrivez-vous chaque année sur : transports-adaptes.iledefrance-mobilites.fr
 - Fournissez les documents nécessaires (emploi du temps, avis médical, etc.).
- Si vous préférez transporter vous-même votre enfant, vous pouvez être remboursés à hauteur de 0,60€/km.

Transport pour raisons médicales

L'Assurance Maladie peut rembourser les trajets liés à des consultations, thérapies ou soins spécifiques.

Ce qui est couvert :

- Taxis conventionnés, véhicule personnel ou transport en commun.
- Frais pour un accompagnateur (si mentionné sur la prescription).

Comment ça marche ?

- Obtenez une prescription médicale précisant le transport nécessaire.
- Faites votre demande via :
 - Portail Ameli [ameli.fr](https://www.ameli.fr) : « Mes démarches > Remboursement transport » (Le site dépend de chaque département et pour les démarches personnelles, les personnes doivent se connecter dans leurs espace personnelle Ameli.).
 - Ou formulaire papier S3140 ([ameli.fr](https://www.ameli.fr)) à envoyer à votre CPAM avec justificatifs.

Le remboursement est rapide et s'effectue sous 7 jours ouvrés avec validation.

Transport domicile-travail

Pour les personnes handicapées en emploi ou en formation, des aides spécifiques sont proposées pour faciliter les trajets domicile-travail.

Aides disponibles :

- PCH surcoûts liés aux transports : Une demande peut être adressée à la MDPH pour les trajets domicile-travail.
- AGEFIPH ([agefiph.fr](https://www.agefiph.fr)) : Permet la mise en place d'un soutien financier pour les déplacements liés au travail (secteur privé).
- FIPHFP ([fiphfp.fr](https://www.fiphfp.fr)) : Permet la mise en place d'un soutien financier pour les déplacements liés au travail (secteur public)

Ces aides ne sont seulement financières : des professionnels peuvent également vous conseiller afin d'optimiser vos trajets (adaptation des horaires, choix du transport, etc.).

Conseils pratiques : anticipation !

- **Dossier** : Préparez les documents (notification de la CDAPH, justificatifs, etc.) pour faciliter le traitement rapide de votre demande.
- **Renouvellement** : Les aides attribuées doivent être redemandées régulièrement (vérifiez bien les échéances communiquées).

Ressources

- Île-de-France Mobilités. Transports adaptés : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/transports-scolaires/transports-scolaires-adaptes>
- https://www.cpam17.fr/espacepartenaires/imprimes/prescription_transport_flyer.pdf
- <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle/aide-aux-deplacements-en-compensation-du-handicap>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1894>



Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires, veuillez nous contacter sur contact@craif.org ou au 01 49 28 54 20.